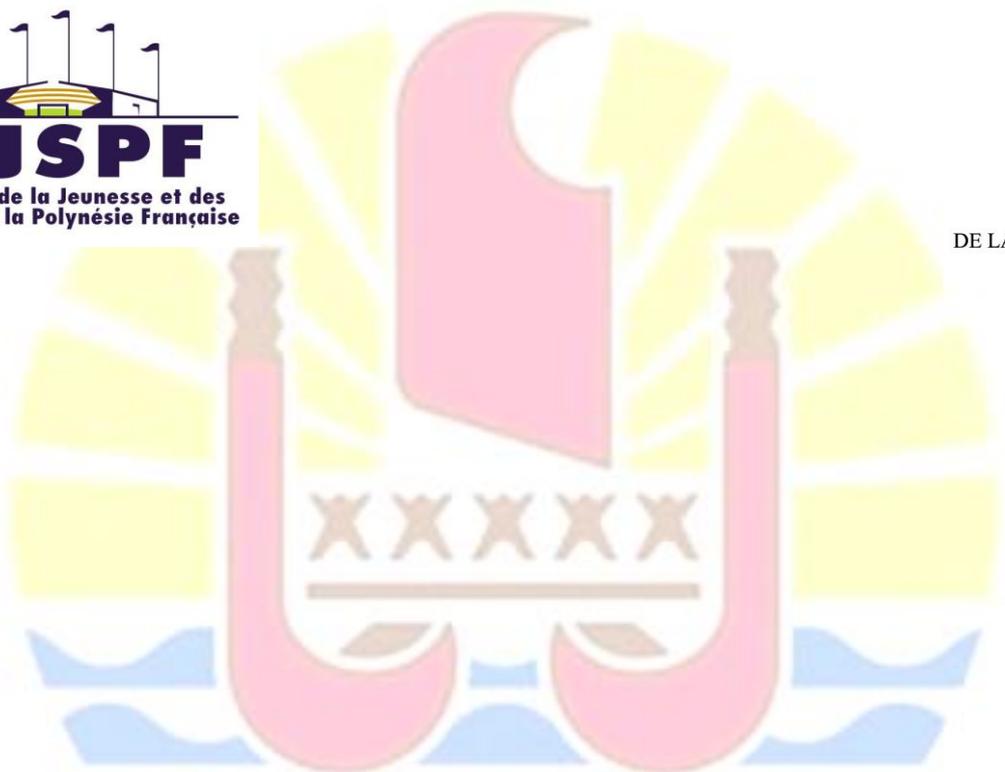


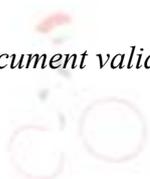


MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



# Protocole sanitaire de l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française

*Document validé par le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports et le Comité  
Olympique de Polynésie française*





## Sommaire

<b>PROPOS LIMINAIRES</b>	<b>3</b>	
<b>I- CONDITIONS GENERALES</b>	<b>4</b>	
A) Publics autorisés	4	
B) Maintien des mesures barrières	4	
C) Port du masque	5	
<b>II- CONDITIONS D'ACCES</b>	<b>6</b>	2/14
<b>III- NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX</b>	<b>7</b>	
<b>IV- COMMUNICATION</b>	<b>7</b>	
A) Exemples de pictogramme	7	
B) Affiche sur le lavage des mains au savon et à l'eau	8	
C) Affiche sur le lavage des mains avec une solution hydro alcoolique	9	
D) Affiche sur le port du masque	10	
E) Principes et techniques d'entretien des surfaces et des sols dans les établissements recevant du public	11	
F) Mesures barrières	12	
G) Aération, ventilation et climatisation	13	
<b>V- BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>14</b>	

## Propos liminaires

Le présent protocole sanitaire vient préciser les modalités d'accès aux installations, équipements et locaux appartenant ou affectés à l'Institut de la Jeunesse et des Sports de Polynésie française (IJSPF), pour faire face à l'épidémie Covid-19.

Depuis le mois de mars dernier, la Polynésie connaît une crise sanitaire sans précédent. Suites aux derniers événements ayant entraîné une hausse significative des cas covid en Polynésie française, les mesures sanitaires se sont durcies conformément à l'arrêté n°1233 CM du 12 août modifiant l'arrêté n°1065 CM du 16 juillet 2020, ainsi qu'aux nouvelles mesures prises par le Haut-commissariat de la Polynésie française.

Fruit d'une réflexion collégiale entre l'IJSPF, le mouvement sportif et le scolaire, ce protocole tient compte des nouveaux impératifs d'ordre public, à savoir :

- **Pour les structures ouvertes** : une distanciation sociale d'au moins un mètre doit être respectée. Si la pratique de certaines disciplines sportives ne permet pas le respect de cette mesure, le port du masque devient obligatoire.
- **Pour les structures fermées** : le port du masque est obligatoire.

3/14

De plus chaque installations, équipements et locaux appartenant à l'IJSPF auront désormais une capacité d'accueil limitée à 50 personnes, à l'exception des piscines (Pater et Taina) dont la capacité d'accueil est limitée à 30 personnes.

Ce document est destiné à tout public souhaitant utiliser nos équipements sportifs, ainsi qu'au personnel de l'IJSPF. Il est effectif du **14 au 30 août inclus**, sous réserve de l'évolution sanitaire.



**COVID-19**

# NOUVELLES MESURES

APPLICABLES PENDANT 14 JOURS, DU 12 AU 25 AOÛT INCLUS  
(RECONDUCTIBLES)

- FERMETURE DES DISCOTHÈQUES ET BOÎTES DE NUIT**  
ERP catégorie P
- RASSEMBLEMENTS DE PLUS DE 50 PERSONNES**  
SUR LA VOIE PUBLIQUE OU DANS TOUT LIEU OUVERT AU PUBLIC  
Soumis à une déclaration préalable auprès du Haut-commissariat  
Cette déclaration devra préciser les mesures sanitaires prises par les organisateurs.  
Modalités prochainement consultables sur le site internet du Haut-commissariat
- APPLICATION DE RÈGLES STRICTES DANS LES RESTAURANTS ET DÉBITS DE BOISSONS**
  - Être assis
  - Distance minimale d'1 mètre entre chaque table
  - Port du masque obligatoire pour tous lors de déplacements au sein de l'établissement
- PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS TOUS LES COMMERCES**  
ERP catégorie M  
Contrôles et sanctions renforcés en cas de non-port du masque dans les commerces, à l'aéroport, à la gare et dans les navettes maritimes ainsi que dans les transports publics

**SANCTION : AMENDE DE 89 000 FCFP**



## **I- Conditions générales**

### **A) Publics autorisés**

Toute personne est autorisée à accéder aux installations appartenant ou affectées à l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française.

A ce titre, toute personne morale de droit privée ou de droit public devra fournir une **lettre de demande** mentionnant :

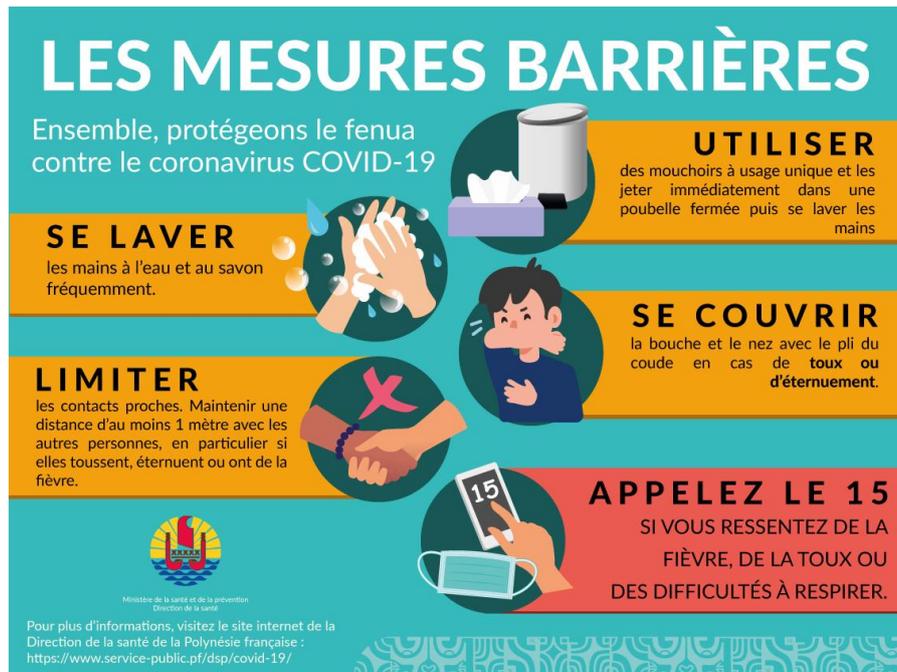
- l'équipement sollicité ;
- le planning d'utilisation ;
- leur nombre, personnel encadrant compris ;
- l'identité du responsable de groupe, sa fonction et son numéro de téléphone ;
- le présent protocole daté et signé.

4/14

### **B) Maintien des mesures barrières**

Afin d'éviter la propagation du virus du COVID-19, il est primordial que tous les utilisateurs adoptent les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières » définies par le ministère de la santé de la Polynésie française, soient :

- se laver les mains à l'eau et au savon fréquemment ;
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter immédiatement dans une poubelle fermée puis se laver les mains ;
- se couvrir la bouche et le nez avec le pli de son coude en cas de toux ou d'éternuement ;
- limiter les contacts proches ;
- maintenir une distance d'au moins un mètre avec les autres personnes, en particulier si elles toussent, éternuent ou ont de la fièvre ;
- appeler le 15 si vous présentez de la fièvre, de la toux ou des difficultés à respirer ;
- appeler le 444 789 pour des informations complémentaires sur le COVID-19.



A cet égard, l'IJSPF, ayant pour mission l'entretien et la gestion des équipements sportifs, n'est pas en mesure de contrôler l'application desdites mesures.

En d'autres termes, le personnel encadrant (professeurs, cadres des fédérations, associations, etc) devra jouer un rôle actif afin de garantir le respect et l'application de ces règles.

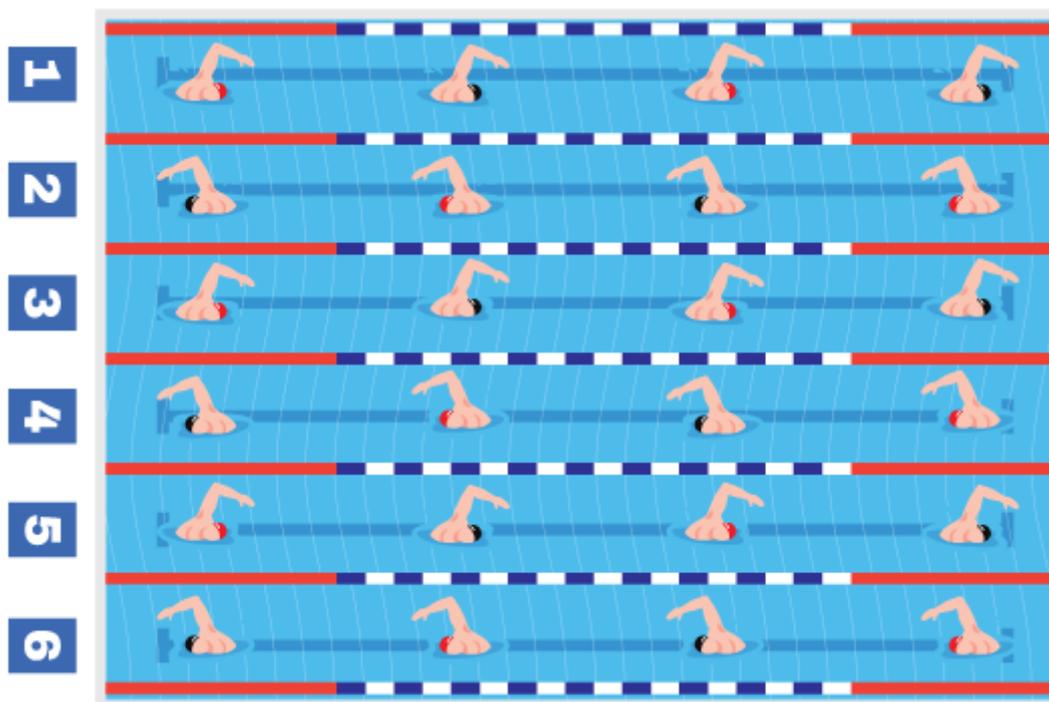
### C) Port du masque

Les autorités du Pays et de l'Etat obligent le port du masque dans tous les lieux recevant du public à l'exception des enfants âgés de moins de 11 ans.

## II- Conditions d'accès

Toutes les installations sportives et de jeunesse de l'IJSPF sont limités à **50% de leur capacité d'accueil**, sous réserve de ne pas dépasser **la limite de 50 personnes**, personnel encadrant compris.

Pour les piscines de Taina et de Pater, le nombre de nageurs dans l'eau est limité à 24, à raison de 4 par couloir. De plus, la capacité d'accueil des piscines, nageurs et personnel encadrant compris, est limitée à 30 personnes. Exceptionnellement, les vestiaires des piscines seront ouverts.



6/14

Pour la salle de musculation située au bâtiment B de l'ITJB, elle est limitée à 6 personnes, avec port du masque obligatoire.

Un agent de l'établissement assurera le contrôle du respect du présent protocole et ce, inopinément.

Il est à noter que seuls les vestiaires et les sanitaires (hommes et femmes) sont mis à disposition des usagers autorisés. De plus, leur capacité d'accueil est divisée de moitié.

A côté de cela, les tribunes sont fermées.

### **III- Nettoyage et désinfection des locaux**

L'IJSPF est en charge de l'entretien des équipements sportifs et des sanitaires mis à disposition. Dans ce cadre, le nettoyage et la désinfection des sanitaires sera assuré de lundi à jeudi, de 6h30 à 14h30, et le vendredi de 6h30 à 13h30 selon les principes et techniques d'entretien des surfaces et des sols dans les établissements recevant du public.

Des distributeurs à savon seront positionnés dans les sanitaires afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Cependant dans l'attente de l'installation de ce matériel, il est demandé aux utilisateurs de s'équiper en savon.

Toutefois, l'établissement, n'ayant pas la charge de l'animation des activités physiques et sportives, ne pourra assurer le nettoyage après chaque passage et en dehors des horaires de service.

Par conséquent, le personnel encadrant des utilisateurs devra jouer un rôle actif concernant la propreté des lieux mis à disposition selon les principes et techniques d'entretien des surfaces et des sols dans les établissements recevant du public.

7/14

### **IV- Communication**

Les utilisateurs seront clairement informés :

- des conditions d'ouverture ;
- des mesures barrières ;
- des principes et techniques d'entretien des surfaces et des sols dans les établissements recevant du public.

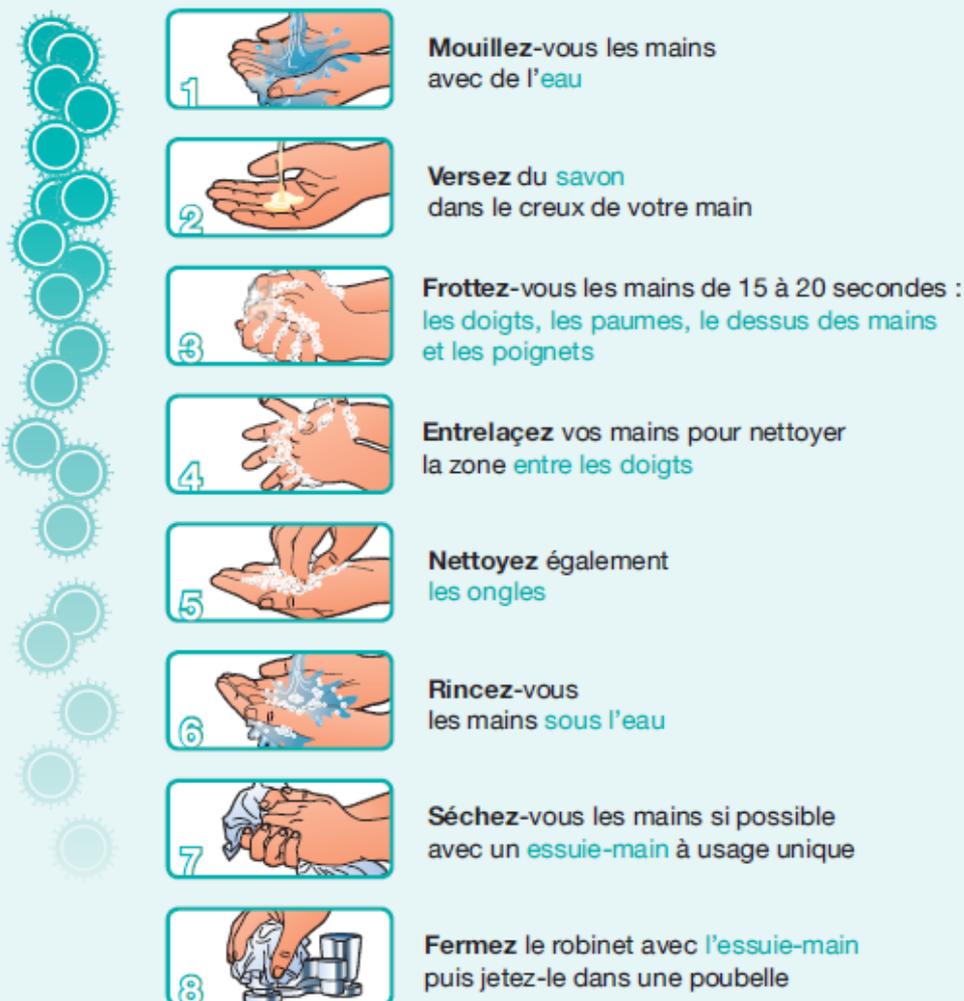
Il sera installé une signalétique facile à comprendre et visible : panneaux, affiches, etc. Cependant dans l'attente de la pose de ces affiches, il est demandé aux utilisateurs de strictement respecter le protocole.

#### **A) Exemples de pictogramme**

Piscine Pater et Taina	Toutes les autres installations
	

## B) Affiche sur le lavage des mains au savon et à l'eau

### HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE



8/14

*Si vous n'avez pas d'eau ni de savon, utilisez une solution hydroalcoolique pour adopter les mêmes gestes (étapes 2, 3, 4 et 5).  
Veillez à vous frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches.*

**Les gestes de chacun font la santé de tous**

## C) Affiche sur le lavage des mains avec une solution hydro alcoolique

Covid-19 (Coronavirus)

### DÉSINFECTION DES MAINS PAR FRICTION AVEC UNE SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE (SHA)



LES MAINS DOIVENT  
ÊTRE SECHES, PROPRES  
SANS SALISSURES ET  
SANS PRESENCE DE  
LIQUIDES BIOLOGIQUES

LE PORT DE BIJOUX EST PROSCRIT, LES  
ONGLES SONT COURTS ET SANS VERNIS.



QUANTITÉ DE SOLUTION  
HYDRO ALCOOLIQUE (SHA)  
SUFFISANTE POUR  
FRICTIONNER LES MAINS :

**DOIT REMPLIR LE CREUX DE  
LA MAIN**

La bonne dose permet de répartir le produit sur les mains  
et les poignets et de réaliser les 7 étapes de la Friction  
Hydro-Alcoolique (FHA) jusqu'à séchage complet.

## 7 ÉTAPES 30 SECONDES DE FRICTION



## D) Affiche sur le port du masque

# BONNES PRATIQUES DU PĀRURU VAHA EN TISSU

Covid-19 (Coronavirus)

### POURQUOI PORTER UN MASQUE EN TISSU ?

1. Un masque en tissu est un masque individuel de protection réservé à un usage non sanitaire. Il ne doit pas être utilisé en cas de symptômes respiratoires (masque chirurgical préconisé dans ce cas).
2. Il permet de limiter l'utilisation des masques chirurgicaux pour les réserver aux malades et aux professionnels de santé en charge des patients.
3. Il permet d'améliorer les gestes barrières en diminuant le contact entre les mains et le visage.
4. Il sert également à éviter de contaminer les autres en filtrant les projections de gouttelettes (postillons). Le port du masque réduit fortement la transmission du virus en protégeant l'environnement de celui qui le porte.
5. Le port du masque est fortement recommandé.



### QUAND LE PORTER ?

En présence de toute personne autre que les membres d'une famille d'un logement.



### COMMENT LE PORTER ?

Il doit couvrir le nez et la bouche jusqu'au dessous du menton.

Il doit être adapté à la morphologie. Pour être efficace, le masque doit être plaqué sur le visage.

Le lavage des mains doit être effectué avant de le mettre et après l'avoir enlevé.

Il ne doit pas être touché une fois en place, jusqu'au retrait.

Il doit être porté jusqu'à sensation d'humidité lors de la respiration.

Il doit être changé toutes les 4 heures si votre activité nécessite de le porter plusieurs heures.

Le masque est pour une seule personne : ne le partagez pas.

Le port du masque est uniquement recommandé chez l'adulte et l'adolescent.

Avant de mettre le masque



Après avoir enlevé le masque



### COMMENT LE CONSERVER ?

Le masque doit être emballé pour le protéger contre tout dommage mécanique et toute contamination avant l'emploi.

Après avoir enlevé le masque



### COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE EN TISSU ?

Il doit être lavé à la machine à 60°C pendant au moins 30 minutes avec votre lessive habituelle



Vérifiez l'usure de votre masque à partir de 12 cycles de lavage.

## E) Principes et techniques d'entretien des surfaces et des sols dans les établissements recevant du public



### ENTRETIEN DES LOCAUX : PRINCIPES ET TECHNIQUES D'ENTRETIEN DES SURFACES ET DES SOLS ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

#### Pourquoi ?

Le virus responsable du Covid 19 peut survivre un certain temps sur les surfaces. Les surfaces touchées peuvent être contaminées. Pour limiter la propagation du virus, il faut décontaminer les surfaces.

L'agent protège sa tenue et porte des gants (contact avec des produits chimiques)

Il effectue un geste d'hygiène des mains avant et après les opérations de nettoyage

#### 1-ESSUYAGE HUMIDE DES SURFACES

- Consiste à enlever les poussières et les salissures en évitant de les mettre en suspension dans l'air
- Utiliser des lavettes (ou chiffonnettes) imprégnées d'une solution détergente-désinfectante
- Plier la lavette en 4 et utiliser chacune de ses faces au fur et à mesure et la changer régulièrement
- Essuyer en 1 seul passage (ne pas revenir en arrière)
- Laisser sécher
- Nettoyage des surfaces minimum 3 fois par jour pour les zones les plus couramment touchées (poignées de porte, interrupteurs, placard, objets partagés...)

#### Principes : On travaille toujours :

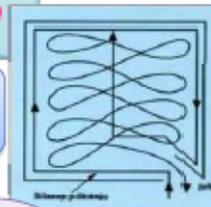
- Du plus propre vers le plus sale
- Du plus haut vers le plus bas
- Du plus loin au plus près
- Ne jamais retremper une lavette ou un bandeau dans la solution une fois utilisé
- Conserver une zone de circulation pour ne pas marcher dans la zone mouillée

#### 2-BALAYAGE HUMIDE DES SOLS

- Utiliser un balai trapèze et une gaze à usage unique ou lavable à 60°C
- Faire un balayage humide : Le balai trapèze ne doit pas quitter le contact avec le sol pour éviter de soulever les poussières

Attention : ne pas utiliser de balai ou d'aspirateur (souèvent les poussières)

Technique en 8 ou godille : passer le balai trapèze avec la gaze d'abord tout autour de la pièce, puis faire des 8 au sol sans soulever le balai.



#### 3- LAVAGE MANUEL DES SOLS : LAVAGE A PLAT

- Vise à obtenir une propreté visuelle et micro-biologique
- Utiliser un balai de lavage à plat ou balai trapèze et des bandeaux de lavage
- Prévoir un bandeau par pièce
- Tremper le bandeau dans la solution détergente/désinfectante
- Même technique que pour le balayage humide



#### Les produits

- **Détergent** : permet l'élimination des salissures, assure une propreté visuelle.
- **Désinfectant** : possède des propriétés antimicrobiennes, opère une désinfection chimique. Peut-être bactéricide, fongicide, virucide.
- **Détergent Désinfectant** : combine action nettoyante et désinfectante.

Il est préférable d'utiliser un produit qui est bactéricide, fongicide, virucide correspondant à la norme 14476 efficace contre le coronavirus.

#### Bonnes pratiques d'utilisation des produits

- Respecter les indications d'utilisation : dilution, temps de contact, température de l'eau
- Verser le produit dans l'eau
- Ne pas mélanger les produits entre eux
- Étiqueter, dater et fermer les flacons
- Éviter d'utiliser les pulvérisateurs (aérosolisation) ou vaporiser sur la lavette

#### 4-ENTRETIEN DES SANITAIRES

- Procéder à l'essuyage humide des surfaces
- Procéder au lavage à plat des sols

#### Local de rangement du matériel pour le ménage

- Permet de stocker l'ensemble des produits et matériels
- Possède une zone propre (stockage) et une zone sale (entretien)
- Possède un point d'eau (lavage des mains, entretien) et un vidoir pour jeter les eaux usées
- Doit être ventilé

#### Entretien du matériel

- Nettoyage du matériel de ménage avec le produit utilisé
- Laver à 60 °C pendant au moins 30 minutes les lavettes et bandeaux de lavage

## F) Mesures barrières



### MESURES BARRIERES -Population RESTONS VIGILANTS

A appliquer pour réduire le risque de transmission du virus :

**PAR TOUS**  
y compris ceux qui ont été atteints du COVID 19  
**SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

#### LA DISTANCIATION SOCIALE OU PHYSIQUE

- Respecter une distance physique d'au moins 1 m entre 2 personnes autant à l'intérieur qu'à l'extérieur
- Un espace libre de 4m<sup>2</sup> autour de la personne est recommandé
- Respecter une distance de 3 mètres entre 2 personnes lors d'une marche rapide en extérieur

Note : se référer AU TĀRAVA TE RIMA

#### L'HYGIENE DES MAINS

- Privilégier de se laver régulièrement (une fois par heure) les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes puis sécher avec une serviette propre ou un essuie-main à usage unique
- Sans point d'eau accessible, utiliser de la solution hydroalcoolique
- Pour une meilleure efficacité, respecter les 7 étapes et un temps de 30 secondes
- Emportez un flacon de solution hydro-alcoolique dans vos déplacements

Attention : ne pas laisser un flacon de solution hydro-alcoolique à portée des enfants

#### LE PORT DU PĀRURU VAHA (masque grand public)

- Porté systématiquement par les adultes et adolescents
- Il doit couvrir le nez, la bouche et le menton
- Il doit être bien ajusté
- Se laver les mains avant et après l'avoir utilisé
- Il ne doit pas être touché durant son utilisation
- Il doit être changé toutes les 4 heures
- Le port du masque ne dispense pas de respecter les mesures barrières dont la distanciation sociale
- Peut-être considéré comme une marque de respect
- S'il est en tissu, il doit être lavé à 60°C pendant au moins 30 minutes

#### Entretien son environnement :

- Au moins quotidiennement
- Des objets partagés (téléphones, tablettes...)
- Avec son produit habituel
- Insister sur les interrupteurs et poignées de porte
- Aérer votre espace 10 à 15 minutes 2 fois par jour

Ne pas utiliser l'aspirateur, le balai, les appareils pouvant souffler les poussières (souffleurs de feuilles, jets à pression)  
Éviter les vaporisateurs ou utiliser en fonction jet, directement sur la lavette (pas directement sur la surface)

## G) Aération, ventilation et climatisation

### AERATION DES LOCAUX :

Vérification du bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation.

Ouvrir les fenêtres dès que possible et au minimum 3 fois 15 minutes par jour.

### SYSTEME DE VENTILATION

- Veiller à ce que les orifices d'entrée d'air et les fenêtres des pièces ne soient pas obstruées
- Veiller à ce que les bouches d'extraction dans les pièces de service ne soient pas obstruées
- Vérifier le bon fonctionnement du groupe moto-ventilateur d'extraction de la VMC
- Maintenir la ventilation mécanique contrôlée (VMC) et fermer les portes
- Pour les bâtiments non pourvus de systèmes spécifiques de ventilation, il est recommandé de procéder à une aération régulière des pièces par ouverture des fenêtres, 10 à 15 min deux fois par jour.

### CLIMATISATION

(Ventilation de confort)

Dès lors que l'air de la pièce n'est pas réintroduit dans un autre local ou un groupe de locaux (recyclage), les systèmes individuels de refroidissement de l'air (climatiseur) peuvent être maintenus.

Il faudra :

- **Aérer la pièce aussi souvent que possible** (ventilation d'hygiène).
- **Nettoyer-désinfecter les filtres du climatiseur** conformément aux spécifications des fabricants, à minima de façon hebdomadaire.

13/14

**RESTREINDRE L'USAGE DES VENTILATEURS**



## V- Bibliographie

- Site internet du Haut-commissariat de la République en Polynésie française ;
- Site internet de la Direction de la santé de la Polynésie française ;
- Site du Gouvernement métropolitain.